Envoyé en préfecture le 04/06/2021
Reçu en préfecture le 04/06/2021
Affiché le 05/06/2021
ID : 085-218502342-20210527-2021_042BIS-DE

N
Nd-L146-6
N
Ne
Ne1
Uc2
Uc3
UI1
1AUc2
1AUc3
1AUL
1Aub
2AU
Aa
Ub1
Ub2
Uc1
Ua1
Us
Uss
Np
Nl
l'abbaye d'orouet
la parée verte
la bouteillère
les bouts
les rivières
les sertouzes
les petites sertouzes
le beau séjour
le bateau
la parée bégaud
la cailletière
le haut pey
l'ouche blanc
la motte
la loire
le roucheron
orouet
la grondinière
le both
le cornier
la petite épine
la haute épine
la basse épine
les bosses
la maison neuve
l'hérault
le chenal
le chenal sur les dunes
la coudrelle
la planche
le petit frêne
l'hommeau
le caillou
les plantes
les chapelles
les chaumes
belle étoile
moulin de monticiel
la mare
la grande mare
la petite mare
le frêne
le pré poineau
la traite
le pey blanc
le logis
les fontenelles
le marier
beaulieu
la rue barrée
l'ouche pouvreau
forêt domaniale des pays de monts
la caillauderie
le rozeau gaillard
25 m
75 m
3

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Surface	Bénéficiaire
1	Aménagement du chemin d'accès à la mer (chemin des Tonnelles)	2 805 m²	Commune
2	Aménagement du chemin d'accès à la mer (chemin de la Parée du Jonc)	3 301 m²	Commune
3	Aménagement d'un cheminement le long de la forêt	1 182 m²	Commune
4	Aménagement du chemin d'accès à la mer (chemin de la Davière)	6 335 m²	Commune
5	Réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage	7 373 m²	Commune

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage

Département de la Vendée
Commune de Saint-Jean-de-Monts

PLAN LOCAL D'URBANISME
Révision allégée n°3

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2021
Le Maire,
Véronique LAUNAY

Document graphique
ZONAGE PLU-SUD

Echelle : 1/5 000e

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	05/04/2005	10/01/2011	27/12/2011
Modification n°1			09/03/2015
Révision « allégée » n°1	10/07/2014	10/12/2014	30/11/2015
Révision « allégée » n°2	10/07/2014	10/12/2014	30/11/2015
Modification simplifiée n°2			14/09/2016
Modification n°3			08/11/2018
Modification n°4	01/07/2019		27/05/2021
Révision « allégée » n°3	01/07/2019	05/10/2019	27/05/2021

UA	Zonage PLU
▨	Espace Boisé Classé art. L 130-1 du C.U.
▨	Emplacement réservé
—	Recul / Axe de la voie
……	Bande 100 m du littoral
—	Secteur de l'église : hauteurs limitées
▨	Zone d'aléa du risque de submersion marine
▨	Zone inondable lit majeur Etier de Sallertaine

Loi paysage L 123-1-5-III-2° du code de l'Urbanisme :

○○○	Espace boisé à préserver
■	Patrimoine bâti à protéger
……	Fossé à protéger
▨	Eléments écologiques à protéger
—	Secteur à paysager

FUTUR PROCHE – 2, rue Alain Bombard – 44821 Saint-Herblain Cedex - ✆ 02 40 76 56 56 - ✉ contact@futur-proche.fr
Site : www.futur-proche.fr – SAS au capital de 75000 euros – RCS Nantes 421 389 560 – NAF 7112 B
SIRET 421 389 560 00044 – N° intracommunautaire FR90 421 389 560